

666/10/89

Kigali, le

07 NOV. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDINAIRE TRESORIER DU RWANDA

Paiement par Comptable
 No. 0024 autorisé
 Kigali, le 07 NOV 1989
 Le Directeur du Trésor

Ref. Let. 1006/RC.1001
 du 07 déc. 1978.

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard de chacun pour une mission à l'intérieur du pays... suivant les ordres de mission en annexe.

NOI & PRENOM	JOURS	TAUX	MONTANT
KUBWIMANA Charles	3	2.500/1250	6.250

Arrêté à la somme de Six mille deux cent cinquante francs rwandais (6.250 Frw)

Vu et approuvé par :

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 06 NOV. 1989

Le Secrétaire Général au Ministère du Commerce et de la Consommation,

MAHARANGALI Augustin.-

Le Comptable des Crédits

MUKAKABERA Joie-Clair



P.O. MUKAMANA



Kubwimana Charles
 C-I. N° 25723
 Com - Kipoma
 Préf. Citaromwa
 Sett. Mpanga

Mukakabera
 Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 1.2.9.18.02.03.12
 Inscri sous poste n° 2 du 2/11/1989
 Kigali, le 2/11/1989

[Signature]

[Signature]

7-11-89

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR TRESORIER DU RWANDA

Paiement par Comptable
 No 0294 autorisé
 Kigali, le 07 NOV 1989
 Le Directeur du Trésor

Ref. Let. 1006/LC. 1001
 du 07 déc. 1978.

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard de chacun pour une mission à l'intérieur du pays... suivant les ordres de mission en annexe.

<u>NOM & PRÉNOM</u>	<u>JOURS</u>	<u>TAUX</u>	<u>MONTANT</u>
KUBWIMANA Charles	3	2.500/1250	6.250

Arrêté à la somme de Six mille deux cent cinquante francs rwandais. (6.250 Frw)

Vu et approuvé par :

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 06 NOV 1989

Le Secrétaire Général,
 au Ministère du Commerce
 et de la Consommation,

MAHARANGALI Augustin.

Le Comptable des Crédits
 ... MUKAKABERA, Jean-Claire ...



P.O.

MUKAMANZI Monique
 Directeur Général du
 Commerce Intérieur



Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 189.18.02.03.12
 Inscrit sous poste n° 8 du 2/11/89
 Kigali, le 7/11/89

Kubwimana Charles
 C.I No 25723
 Car. Kipera
 Sect. Kipanga
 Pref. Citero

Mukakabera

NOTE A MONSIEUR L'ORDINATEUR TRESORIER DU RWANDA

Ref. Let. 1006/LC. 1001
 du 07 déc. 1978.

[Red signature]
 Paiement par Comptable
 No autorisé
 Kigali, le 7. Nov. 1989
 Le Directeur du Trésor

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après
 à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard
 de chacun pour une mission à l'intérieur du pays... suivant
 les ordres de mission en annexe.

<u>NOM & PRENOM</u>	<u>JOURS</u>	<u>TAUX</u>	<u>MONTANT</u>
KUBWIMANA Charles	3	2.500/1250	6.250

Arrêté à la somme de Six mille deux cent cinquante francs rwandais (6.250 Frw)

Vu et approuvé par :

Le Secrétaire Général,
 au Ministère du Commerce
 et de la Consommation,
 MAHARANGALI Augustin.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 06 NOV 1989

Le Gestionnaire des Crédits
 MUKAKABERA Job-Claire

P.O. Mugenzi
 MUKAMUNZI Monique
 Directeur Général du
 Commerce Intérieur

Vu pour vérification approbation
 et imputation à l'article 1.8.9.18.02 03 12
 inscrit sous poste n° 8 de 2.1.11/19 89
 Kigali, le 2 / 11 / 19 89

Kubwimana Charles
 CI n° 25723
 Cas
 sect Kigali
 Préf Mpaanga
 Citard

[Signature]

Kigali, le

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR TRESORIER DU RWANDA

Ref. Let. 1006/BC. 1001
 du 07 déc. 1978.

Paiement par Comptable
 No autorisé
 Kigali, le . . . 7. NOV. 1989
 Le Directeur du Trésor

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après
 à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard
 de chacun pour une mission à l'intérieur du pays... suivant
 les ordres de mission en annexe.

<u>NOM & PRENOM</u>	<u>JOURS</u>	<u>TAUX</u>	<u>MONTANT</u>
MUKAMANA Charles	3	2.500/1250	6.250

Arrêté à la somme de Six mille deux cent cinquante francs rwandais (6.250 Frw)

Vu et approuvé par :

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 06 NOV. 1989

Le Secrétaire Général,
 au Ministère du Commerce
 et de la Consommation,

Le Gestionnaire des Crédits

MUKAMANA Augustin

MUKAMANA Job

P.O. MUKAMANA
 MUKAMANA Monique
 Directeur Général du
 Commerce Intérieur
 REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION
 CABINET DU MINISTRE

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION
 GESTION DES CREDITS

Mukambara

Vu pour vérification approbative

Imputation à l'article ... 1.29.18.02 03 12

Inscrit sous poste n° ... 8 ... du 2 ... / 11 / 19 89

Kigali, le 2 ... / 11 / 19 89

Mukambara

Kubwimana Charles
 CI N° 25723
 Com. Kipama
 Sect. Repampa
 Préf. Artarama

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
B.P. 476 KIGALI.

ORDRE DE MISSION

Nom et prénom : *KUBWIMANA Charles*
Grade : *Rédacteur-Adjoint*
Fonction : *Inspecteur du Commerce Adjoint BUGUMYA*
Est autorisé à se rendre de Kigali à : *BUGUMYA*
Moyen de déplacement : *Véhicule officiel A.66.14*
Motif de déplacement : *rejoindre mon poste
temporairement*
Durée de la mission : *trois jours*
Date de départ : *24/10/1989*
Date de retour : *26/10/1989*

Arrivé le *24/10/1989*

Départ *26/10/1989*

Donné à Kigali, le *24/10/1989*

LE MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION,
UWILINGIYIMANA Juvénal



MAHARANGALIA
Secrétaire Général



6280 ✓

lu